

## PUNTO INFORMATIVO N°4: La proposition d'aires ou réserves marines d'intérêt halieutique.

Les **Réserves marines d'intérêt halieutique ne sont pas des zones intouchables**. Ce sont des zones où l'application de la législation permet de réduire la pression excessive de la pêche et garantit la conservation, la régénération et la récupération des écosystèmes et une exploitation durable de la pêche.

Le *Cabildo de Tenerife*, le gouvernement insulaire de l'île de Tenerife, **propose la création de deux Réserves Marines d'intérêt halieutique à Tenerife** avec la démarcation des zones et des usages suivants :



### 1. Orange. Réserve intégrale.

Zone de protection maximale où seules les activités scientifiques de suivi sont autorisées et les activités de capture (pêche et pêche à pied ou de coquillages, etc.), sportives et de loisirs (bain, mouillage, plongée) sont limitées ou interdites.

### 2. Verte.

#### Zone d'amortissement ou Buffer Zone.

Elle entoure la Réserve intégrale et agit comme zone de transition et/ou de protection. Dans cette zone, seule l'activité de plongée scientifique et la pêche professionnelle à faible impact et très sélective (pêche à la ligne) sont autorisées.

### 3. Bleue. Zone d'usages modérés. Sont autorisées :

- Pêche professionnelle en employant des méthodes traditionnelles peu agressives.
- Pêche sportive à la canne à partir du rivage.
- Plongée sportive contrôlée.
- Pêche professionnelle de coquillages (à pied ou d'un bateau).
- Echantillonnages de flore et faune marine dans le cadre de suivis scientifiques de la réserve.
- Etc.

### 4. Mauve. Zone d'usages pour la pêche maritime de loisir.

À part les activités autorisées pour la Zone d'usages modérés, la pêche de loisir à bord d'embarcation est permise avec un quota journalier maximum. L'utilisation de moulinets électriques et d'appâts spécifiques pour les grands exemplaires (au jig) est interdite.

**La navigation et la pêche d'espèces qui n'ont pas de relation avec les fonds marins sont autorisées dans l'ensemble de la Réserve marine d'intérêt halieutique**, aussi bien professionnelle que de loisir, en respectant les normes en vigueur. Ces espèces sont en effet principalement migratoires comme le thon, le thazard noir et la sériole.

**Toutes les activités au sein des Réserves marines d'intérêt halieutique sont sujettes à une évaluation continue. Les régulations peuvent être modifiées selon les résultats des évaluations biologiques et sociales.**

Il existe de plus, des preuves scientifiques qui confirment les bénéfices de la création de Réserves marines d'intérêt halieutique. Ces bénéfices sont environnementaux, sociaux et économiques. Ils ont des répercussions positives sur le secteur de la pêche professionnelle et sur les activités de loisir, comme la plongée, les excursions et la pêche sportive.